

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura
Band: 43 (1972)
Heft: 6

Artikel: Le centenaire de la Société de Banque Suisse
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-825013>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

situation. Après un premier stage de sensibilisation et d'information générale, l'UP a organisé une rencontre avec les spécialistes chargés de la recherche scientifique dans le Clos-du-Doubs. Le troisième stage a permis de faire connaissance avec la nouvelle législation cantonale et les futures dispositions de droit fédéral.

Il est possible d'esquisser aujourd'hui déjà les contenus des prochaines rencontres. En référence aux problèmes posés à certaines régions du Jura, il faudra absolument étudier les relations entre l'aménagement du territoire et le monde rural (conservation des sites, tourisme, économie rurale, etc.). Il s'avérera en outre de plus en plus indispensable de se pencher sur les moyens de matérialiser la planification (interventions concertées dans les domaines administratif, politique, économique, etc.) et sur la démocratisation de l'aménagement du territoire, c'est-à-dire sur la participation réelle des citoyens aux recherches de solutions comme aux décisions en matière de développement économique et social.

Telles sont les intentions des responsables de l'Université populaire jurassienne et de l'ADIJ.

Le centenaire de la Société de Banque Suisse

Cette année, la Société de Banque Suisse fête le centenaire de sa fondation. Un peu partout en Suisse, des manifestations ont marqué avec éclat cet important anniversaire. Pour le Jura, c'est à Delémont que la grande banque a commémoré son centenaire en présence des autorités, des représentants des milieux économiques et de ses clients.

La SBS est, parmi les cinq grandes banques commerciales suisses, celle qui, au 31 mars 1972, présentait le bilan le plus élevé : 39,4 millions, contre 38,5 à l'UBS, 32 au Crédit Suisse, 7,5 à la BPS et 1,6 à la Banque Leu SA.

L'implantation dans le Jura de la SBS est relativement récente, puisqu'elle date de dix-sept ans. L'agence créée en 1955 à Delémont fut élevée en 1963 au rang de succursale, laquelle étend ses activités sur les districts de Delémont et Porrentruy, ainsi que sur une partie du district de Moutier. En peu de temps, la succursale de Delémont est devenue le plus grand établissement bancaire de la place, avec les 27 personnes qu'elle occupe dans ses services.

Le centenaire de la SBS a été célébré à Delémont le 2 juin en présence, notamment, de MM. Simon Kohler, président du gouvernement, Maurice Péquignot, conseiller aux Etats, Pierre Gassmann, Paul Gehler et Jean Wilhelm, conseillers nationaux. L'ADIJ était représentée à cette manifestation par son président, M. René Steiner.

Lors de la cérémonie qui se déroula en présence de 250 invités, plusieurs allocutions furent prononcées. M. F. Régis, directeur de la succursale delémontaine, affirma la volonté de la SBS d'apporter sa contribution au développement économique du Jura. M. Louis Mottet, directeur général, montra combien, en un siècle, les activités d'une

grande banque commerciale avaient évolué. M. Simon Kohler mit en évidence le rôle social et le caractère d'instrument de fécondation économique de la banque. Enfin, M. Hervé Boillat, président de la section Birse de l'Union cantonale bernoise du commerce et de l'industrie, présenta une intéressante analyse de l'économie du Jura.

A son tour, l'ADIJ présente ses félicitations et ses vœux de prospérité à la Société de Banque Suisse, créée à Bâle en 1872 par un groupe de six banquiers privés.

COMMUNICATIONS OFFICIELLES

Nouveau barème des cotisations de l'ADIJ à partir du 1^{er} janvier 1973

Communes : 10 ct. par tête de population sur la base du dernier recensement fédéral, mais au moins 30 fr.

Sociétés et entreprises : de 50 à 300 fr. Les paroisses et les bourgeoisies sont assimilées aux sociétés.

Membres individuels : de 20 à 50 fr.

L'abonnement du bulletin est compris dans la cotisation.

CHRONIQUE ÉCONOMIQUE

Un indicateur conjoncturel : le mouvement des comptes de chèques postaux. — Les mouvements enregistrés sur les comptes de chèques postaux reflètent dans une certaine mesure l'évolution de la demande des biens et des services ; ils ont donc une signification conjoncturelle. Au premier trimestre 1972, ils ont porté sur 151,38 milliards de francs, chiffre de 20,16 milliards de francs ou de 14,8 % supérieur à celui de la période correspondante de 1971. Certes, près de la moitié de cette majoration est imputable au renchérissement. Mais en valeur réelle, le taux d'augmentation atteint néanmoins 7,7 %. Il est sensiblement supérieur à celui qui avait été enregistré en 1971 (7,3 %).

Assurance : prestations garanties. — Les sociétés suisses d'assurance sur la vie sont tenues par la loi de garantir les engagements découlant de leur portefeuille suisse d'assurance sur la vie par un fonds dénommé fonds de sûreté. Selon les indications du dernier rapport du Bureau fédéral des assurances, le total des actifs engagés dans les fonds de sûreté se montait en 1971 à une valeur globale de 13,6 milliards de francs, alors qu'elle avait atteint en 1970 12,5 milliards de francs. La plus grande partie des fonds de sûreté est constituée par des titres de gage immobiliers (46,5 %). Les immeubles et sociétés immobilières y participent pour 20,7 %, les obligations et lettres de gage pour 18,3 %, les prêts à des corporations pour 8 % et les autres sûretés pour 6,5 %.